



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 22

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022 À 19H00

présents : 16
représentés : 04
votants : 20
absents : 02

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

Date de la convocation :
1^{er} décembre 2022

PRESENTS :

Kévin SUBRENAT, Maire ;
Éric PASQUET, Catherine LABARRERE, David VIELLE, Sandrine
VILLENAVE, Jacques RAYNAL et Mylène ROUDAUD adjoints au
Maire ;
Michel RATON, Alain MALTERRE, Philippe GIACOMETTI, Réjane
LIAGRE, Yann VANNIER, Sandra GARRIT, Gilbert DODOGARAY,
Christian LAPEYRE, Isabelle BESSE, conseillers municipaux.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne
le :

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Laurence LAVEAU donne procuration à Mylène ROUDAUD,
Hanif OUBROU donne procuration à Éric PASQUET.
Nadine DEBAISIEUX donne procuration à Isabelle BESSE.
Muriel LOPEZ donne procuration à Gilbert DODOGARAY.

Le Maire,

ABSENTS :

Jean-Pierre MAZZON
Franck LACOSTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Alain MALTERRE

**DÉLIBÉRATION N° 058 12 2022 – DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DESIGNATION DES
DELEGUES COMMUNAUX AUX DIFFERENTS ORGANISMES COMMUNAUX,
INTERCOMMUNAUX ET EXTERIEURS**

Présentation par M. le Maire.

Vu l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération n°015 06 2022 du 11 juin 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation de nouveaux délégués aux organismes ci-dessous désignés, en raison d'une réorganisation :

Organismes	Nombre de délégué(s)
Conseil d'école maternelle	1 titulaire 1 suppléant
Conseil d'école élémentaire	1 titulaire 1 suppléant
Caisse des Ecoles	2
Conseil d'Administration de l'EHPAD Fondation Escarraguel	3 et 1 membre en qualité de personne qualifiée

Il est fait appel à candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, conformément à l'article L2121-21, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.
- **PROCLAME** élus les délégués selon le tableau ci-dessous :

Organismes	Délégués
Conseil d'école maternelle	<i>Titulaire :</i> Sandrine VILLENAVE <i>Suppléante :</i> Sandra GARRIT
Conseil d'école élémentaire	<i>Titulaire :</i> Sandrine VILLENAVE <i>Suppléante :</i> Sandra GARRIT
Caisse des Ecoles	Catherine LABARRERE Sandrine VILLENAVE
Conseil d'Administration de l'EHPAD Fondation Escarraguel	Michel RATON Mylène ROUDAUD Alain MALTERRE Réjane LIAGRE et Patrick COUSINET en qualité de personne qualifiée

VOTE : Pour : 15

Contre : 5 (G. DODOGARAY, N. DEBAISIEUX,
C. LAPEYRE, I. BESSE, M. LOPEZ)

Abstention : 0

Fait et délibéré le 05 décembre 2022
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Kévin SUBRENAT

